

CONVENTION

Location de la salle polyvalente de SAINTE-BARBE

A déposer en Mairie accompagné de tous les éléments requis

La signature de la présente convention implique l'acceptation pleine et entière du règlement ci-après. Est dénommé « l'utilisateur » la personne signataire sollicitant la location de la salle polyvalente. Cette convention sera établie en deux exemplaires signés et datés du jour de leur dépôt en Mairie rendant effective la réservation. Un exemplaire sera remis au locataire, l'autre conservé en mairie. L'utilisateur sera responsable de la salle polyvalente et de son utilisation (responsable juridique, matériel et moral). L'utilisateur prendra à sa charge tout frais inhérents à la location de la salle polyvalente, tout manquant constaté lors de l'inventaire de sortie, ainsi que tout frais de remise en état et de nettoyage. L'utilisateur se porte garant afin que le nombre de personnes, indiqué ci-dessous, ne soit en aucun cas dépassé (respect des règles de sécurité).

La présente convention est établie entre la commune de Sainte Barbe,

Représentée par **Christophe Lemesle** le Maire (ou un adjoint)

Et

- Nom, prénom(s) : _____ ci-après dénommé « l'utilisateur »
- Numéro de téléphone fixe : _____
- Numéro de téléphone portable (joignable le jour de la location) : _____
- Adresse : _____

Sollicitant la location de la salle polyvalente de Sainte-Barbe (Vosges) pour la période :

- Date et heure de début de location : _____
- Date et heure de fin de location : _____
- Nombre de personnes attendues (maximum 130) : _____
- L'Utilisateur s'engage à utiliser :
 - La salle seule
 - La salle et la cuisine
- Type de manifestation :
 - Bal
 - Repas
 - Apéritif
 - Concours



Commune de
Sainte-Barbe

Soirée récréative

Autres : _____

- Un forfait ordures ménagères sera perçu pour les personnes extérieures à Sainte-Barbe (voir règlement intérieur article 3)

Tarif en vigueur après délibération du conseil municipal du 21 mars 2015 :

Tarif unique pour le week-end

Association du village	50 €
Habitants du village	140 €
Personnes extérieures	350 €
Bal	370 €

La location charges comprises comprend 50 couverts

Couverts supplémentaires :

Habitants de la commune

50 couverts supplémentaires	10 €
100 couverts supplémentaires	20 €
150 couverts supplémentaires	30 €

Personnes extérieures

50 couverts supplémentaires	20 €
100 couverts supplémentaires	40 €
150 couverts supplémentaires	60 €

En semaine : Salle seule pour une journée ou une soirée

Habitants de la commune	100 €
Personnes extérieures	160 €

Suppléments :

Ordures ménagères personnes extérieures	30 €
Clés remises le jeudi	50 €

Caution 500 €

Mise à disposition à titre gracieux pour un décès (habitants de la commune)



Commune de
Sainte-Barbe

Total de la location : _____ €

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à Sainte-Barbe (Vosges), le _____ en 2 exemplaires.

Parapher chaque page de la présente convention et

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

Fait à Sainte-Barbe le

L'utilisateur,

Le Maire

Christophe Lemesle

Élément requis : Un certificat d'assurance conforme aux exigences et conditions exprimées en article 4 du présent document.